

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION N° 3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CHÂTENAY-MALABRY

Du mercredi 12 juin à 8H30 au vendredi 12 juillet 2019 à 17H30

Par arrêté n° A 21/2019 du 21 mai 2019, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'enquête publique portant sur la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Châtenay-Malabry.

La modification n° 3 du PLU de la commune de Châtenay-Malabry a notamment pour objets de préserver les espaces pavillonnaires et maîtriser l'évolution du bâti en modifiant les règles d'emprise au sol et de réalisation d'espaces libres dans la zone Up, d'adapter l'article 12 du règlement pour mettre en compatibilité le PLU avec le PDUIF, de modifier la rédaction d'articles du règlement afin d'améliorer la clarté et mettre à jour la numérotation des articles du code de l'urbanisme, de corriger deux erreurs graphiques sur le plan de zonage, de mettre à jour les annexes du PLU et de compléter le rapport de présentation dans sa partie « 1c Justification des choix retenus ».

L'enquête publique se déroulera du **mercredi 12 juin à 8h30 au vendredi 12 juillet 2019 à 17h30**, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Christian D'ORNELLAS, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts (en retraite), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du mercredi 12 juin à 8h30 au vendredi 12 juillet 2019 à 17h30, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- en Mairie de Châtenay-Malabry, à la Direction des Services Techniques (26 rue du Docteur Le Savoureux, 92290 CHÂTENAY-MALABRY) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le site internet <http://modification-plu-chatenaymalabry.enquetepublique.net> ;
- via un lien internet depuis les sites internet de la ville de Châtenay-Malabry (www.chatenay-malabry.fr) et de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris (www.valleesud.fr) ;
- depuis un poste informatique situé en Mairie de Châtenay-Malabry.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du mercredi 12 juin à 8h30 au vendredi 12 juillet 2019 à 17h30, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de PLU, à l'attention du commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, en Mairie de Châtenay-Malabry aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <http://modification-plu-chatenaymalabry.enquetepublique.net> ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : modification-plu-chatenaymalabry@enquetepublique.net ;
- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Châtenay-Malabry - Monsieur le commissaire enquêteur - Modification n° 3 du PLU - 26 rue du Docteur Le Savoureux - 92290 CHÂTENAY-MALABRY.

Pendant toute la durée de l'enquête publique du mercredi 12 juin à 8h30 au vendredi 12 juillet 2019 à 17h30, les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables en Mairie de Châtenay-Malabry du lundi au vendredi aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur indiquées ci-dessous. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet <http://modification-plu-chatenaymalabry.enquetepublique.net> dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences en Mairie de Châtenay-Malabry pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- **Mercredi 12 juin de 16h30 à 19h30 ;**
- **Lundi 24 juin de 9h à 12h ;**
- **Samedi 6 juillet de 9h à 12h ;**
- **Vendredi 12 juillet de 14h30 à 17h30.**

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente, responsable du PLU, Monsieur Jean-Didier Berger, Président de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire de la Direction des Services Techniques de Châtenay-Malabry - 26 rue du Docteur Le Savoureux - aux jours et horaires habituels d'ouverture du service. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° A 21/2019.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- à la Direction des Services Techniques de Châtenay-Malabry aux jours et heures habituels d'ouverture du service ;
- au siège administratif de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses ;
- en Préfecture ;
- via un lien internet depuis le site internet de la Ville de Châtenay-Malabry www.chatenay-malabry.fr ;
- sur le site internet de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr et
- sur le site internet <http://modification-plu-chatenaymalabry.enquetepublique.net>.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 3 du PLU de la commune de Châtenay-Malabry, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

**Le Président
Jean-Didier BERGER**